

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 20 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt juillet à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Thierry FERRAND, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : FERRAND Thierry, KOOS Christine, ALLIER Christian, PARARD Karin, GILBERT Roland, PETIT Philippe, BARILLET Katia, JAULIN Christine, DESMARE Christian, BABONNAUD Christian, BERTRAND Isabelle.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : GRESSIN Michèle, LAIGOT Stéphane, SALAT Françoise.

ABSENT(S) : BARRE Fabien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GILBERT Roland.

POUVOIR(S) : de Françoise SALAT à Christian ALLIER.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 04 juin 2021.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : demande de subvention de l'association « gymnastique volontaire de Nérondes »

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

2021/57 :

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Afin de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique l'Etat investit, dans le cadre du Plan de relance, à compter de 2021, pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles élémentaires et primaires.

Cet appel à projets s'appuie sur trois volets essentiels et complémentaires :

. l'équipement des écoles avec un socle numérique de base (matériels et réseaux informatiques) ;

. les services et ressources numériques ;

. l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Monsieur le Maire rappelle l'importance pour la commune de Nérondes de candidater à cet appel à projets et de profiter de l'opportunité des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire.

Le montant global prévisionnel de cette opération s'élève à 25.000,00 € HT, pour une subvention maximale de 12.500,00 € (70% de 5 classes x 3.500 €).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil émettent, à l'**unanimité**, un avis favorable à cet appel à projets et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les services de l'Education Nationale.

* * *

2021/58 :

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

* * *

2021/59 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA REPARATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un devis relatif à la rénovation de l'éclairage public suite à panne, proposé par le SDE 18, concernant l'armoire AN dangereuse lieu-dit « Milly ».

Plan de financement prévisionnel : Total HT 1 876,33 €

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (50%) : 938,16 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (50%) : 938,17 €

Néanmoins, il est rappelé que la contribution de la commune serait actualisée en fonction des factures réellement acquittées par le syndicat.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable à ces travaux estimés de rénovation de l'éclairage public.

* * *

2021/60 :

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-MARIE 2019/2020 :

Le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie nous a adressé la liste des élèves domiciliés sur la commune de Nérondes, présents au 03 novembre 2020 et fréquentant les classes maternelle et primaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide la contribution obligatoire aux frais de scolarité des enfants de l'école primaire et maternelle à hauteur de 880 € par élève, montant identique à celui versé à l'école publique. La contribution s'élève donc à **23.760,00 €** et sera imputée au compte 6558.

Le conseil émet un avis favorable à **l'unanimité**.

* * *

2021/61 :

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LA ROCHERIE » :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association la Rocherie concernant l'achat d'une table magique « la TOVERTAFEL » en faveur des résidents de l'EHPAD de Nérondes souffrant pour certains d'entre eux de troubles cognitifs ou du comportement.

C'est un outil thérapeutique voué à améliorer la qualité de vie des résidents au quotidien mais également la qualité de vie au travail des professionnels.

Le coût total de cet investissement s'élève à **9 900 € TTC**.

Après débat et en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée émet, à **l'unanimité** (hormis 2 abstentions), un avis favorable au principe de financement de cet outil thérapeutique, et propose, à **l'unanimité** (hormis 2 abstentions), que la contribution de la commune soit fixée à la somme de **1.500 €**.

A noter que Messieurs Thierry FERRAND et Roland GILBERT n'ont pas pris part au vote en raison de leur appartenance au conseil d'administration de l'établissement.

* * *

2021/62 :

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « CHANTERONDES » :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association Chanterondes.

Après un vote à main levée, le conseil municipal décide, à **l'unanimité**, d'attribuer la somme de **400 €** afin de contribuer aux diverses activités de l'association.

* * *

2021/63 :

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE NERONDES » :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association « gymnastique volontaire de Nérondes ».

Après un vote à main levée, le conseil municipal décide, à **l'unanimité**, de reconduire la somme de **150 €** pour l'année 2021.

2021/64 :

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**, autorise le maire à encaisser la somme de **428,00 €** au titre de la redevance de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021.

* * *

2021/65 :

OUVERTURE DE POSTES D'AGENT DE MAITRISE AUX SERVICES TECHNIQUES :

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint technique, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de concours, du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de l'Ile-de-France.

D'autre part, Monsieur le Maire communique aux membres du conseil, la décision de la commission administrative paritaire du 28 juin 2021, relative à l'inscription sur la liste d'aptitude, d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe, dans le cadre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

Afin de nommer ces agents sur ce grade, il soumet la création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2021, après accomplissement des mesures de publicité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**, émet un avis favorable à cette proposition.

* * *

2021/66 :

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 :

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022, il y a lieu de désigner un coordonnateur communal pour la gestion de l'enquête en lien étroit avec l'INSEE.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Sophie TROUWAERT, afin d'assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte.

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

❧ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ❧

- ☞ Début des travaux de l'assainissement collectif prévus à partir du 09 septembre prochain
- ☞ Travaux de réhabilitation de l'école élémentaire : retard constaté pour la réalisation de l'enduit du bâtiment, côté rue de la croix blanche et l'habillage en bois de l'escalier de secours
- ☞ Plan local d'Urbanisme : réunion publique d'information à la rentrée de septembre et adoption du document prévue premier semestre 2022
- ☞ Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) : 1 recours rejeté par la Préfecture du Cher pour la commune de Bengy-Sur-Craon
- ☞ Centre éphémère de vaccinations les 28 et 29 août à venir, inscriptions possibles depuis le 19/07 en mairie de Nérondes
- ☞ Réunion publique salle des fêtes le 17/09 à 18H dans le cadre du projet du centre photovoltaïque
- ☞ Communication des nouvelles dispositions réglementaires dans le cadre sanitaire, instaurant un « pass sanitaire » à compter du 21 juillet 2021, pour les établissements recevant du public, selon une jauge au moins égale à 50 personnes
- ☞ Bilan de fréquentation de l'exposition scientifique sur le thème « Tout en mouvement » du 09 au 15 juin : 410 visiteurs dont 262 élèves
- ☞ Bilan de l'aide alimentaire
- ☞ Remarque de Monsieur Roland GILBERT, conseiller municipal, quant à l'installation d'un point lumineux rue de la Croix Blanche, sans décision du conseil municipal

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.